



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des
eaux et des forêts**

Écoles Normales Supérieures (ENS)

Autres grandes écoles scientifiques (AGES)

Session 2026

Rédacteurs

Laure TOURJANSKY – Présidente du jury, Ingénieur générale des ponts, des eaux et des forêts, (IGEDD)

Michel HERMELINE – vice-président du jury, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, (CGAAER)

Références intranet et internet

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/ingenieur-e-eleve-ponts-eaux-forets-ipef-concours-externe-ecoles-normales-superieures>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/ingenieur-e-eleve-pontsdes-eaux-forets-ipef-concours-externe-autres-grandes-ecoles>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/ingenieur-eleve-ponts-eaux-forets-ipef-concours-externe-autres-grandes-ecoles>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES	4
B. CALENDRIER DES CONCOURS	5
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ.....	6
A. OBSERVATIONS DU JURY.....	7
B. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	7
III. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION.....	9
C. OBSERVATIONS DU JURY.....	9
D. CONSEILS AUX CANDIDATS	10
IV. L'ÉPREUVE ORALE	10
E. OBSERVATIONS DU JURY.....	11
F. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	11

Rapport général de la présidente de jury

Laure TOURJANSKY, IGPEF

*Concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts
Écoles normales supérieures et Autres grandes écoles scientifiques
session 2026*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Ce rapport décrit le déroulement et les résultats de la session 2026 du concours externe d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts parmi les élèves des Ecoles Normales Supérieures (ENS) et des autres grandes écoles scientifiques (AGES), pour lesquels les épreuves et le jury sont identiques.

A. Textes réglementaires

La session 2026 du concours externe des ingénieurs élèves des ponts, des eaux et des forêts, s'est déroulée conformément aux dispositions réglementaires, selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 modifié instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant (étendant le dispositif aux voies AGES et ISIVE);
- le décret n° 2025-822 du 12 août 2025 portant dispositions statutaires communes et particulières aux corps interministériels d'ingénieurs de l'État ayant vocation à exercer des fonctions d'encadrement supérieur ;
- l'arrêté du 28 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 28 novembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 27 février 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts aux concours externes pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts¹.

¹ Pour les élèves issus des Ecoles Normales Supérieures dans un domaine de compétence du corps et ayant été recrutés par le concours d'admission à ces écoles ENS, pour les élèves préparant, en dernière année de scolarité, un diplôme délivré par d'autres grandes écoles scientifiques ou un diplôme de ces mêmes grandes écoles reconnus équivalents, dont la liste est fixée par arrêté du 3 décembre 2009 (AGES), et, par concours externe spécial ouvert aux élèves préparant, en dernière année de scolarité, un diplôme délivré par d'autres grandes écoles scientifiques ou un diplôme de ces mêmes grandes écoles reconnus équivalents, dont la liste est fixée par arrêté du 3 décembre 2009 et remplissant les conditions fixées à l'article 4 du décret du 3 mars 2021 susvisé AGES - Talents

L'admissibilité a été prononcée à l'issue de l'examen des dossiers des candidats. L'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2, durée de 2 heures) et d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4, durée de 40 minutes).

Pour l'année 2027, une réflexion a été engagée sur le contenu des épreuves qui sera susceptible d'évoluer. Les futurs candidats sont invités à s'informer régulièrement par le biais des différentes ressources d'information mises à leur disposition.

B. Calendrier des concours

Les concours se sont déroulés selon le calendrier défini par l'arrêté du 28 novembre 2025 :

- la clôture des inscriptions est intervenue le 2 janvier 2026,
- l'épreuve écrite d'admission s'est tenue le 17 mars 2026,
- les épreuves orales se sont déroulées du 18 au 22 mai 2026.

C. Statistiques

En 2026, pour la première fois, une voie d'accès spécifique « Talents » a été ouverte pour les candidats AGES et ISIVE. L'anonymat de ces candidats est strictement observé et le jury n'a pas connaissance du nombre de ces candidats.

Concours AGES et AGES Talents :

127 candidats ont présenté un dossier conforme d'inscription au concours ; plus de 22 % ont été déclarés admissibles et se sont présentés aux épreuves orales d'admission. 8 candidats ont été reçus sur la liste principale (LP) et 6 sur la liste complémentaire (LC).

Années	2023			2024			2025			2026		
Effectifs AGES	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	61	21	40	81	22	59	114	52	52	127	52	75
Admissibles et présents aux deux épreuves d'admission	23	8	15	25	8	17	29	12	17	28	13	15
Admis sur LP	8	0	8	9	3	6	9	3	6	8	5	3
Admis sur LC	4	0	4	1	0	1	2	1	1	6	4	2

Les femmes représentent 40.94 % des candidats inscrits, 46.42 % des admissibles et 66.66 % des admis sur la liste principale.

Focus sur la voie « AGES-Talents » en 2026 :

Effectifs AGES Talents - 2026	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	9	11	20
Admissibles <u>et</u> présents aux deux épreuves d'admission	4	3	7
Admis sur liste principale	0	1	1
Admis sur liste complémentaire	1	1	2

Sur un total de 8 candidats admissibles, 4 femmes et 4 hommes, 7 étaient présents à l'épreuve orale.

20 candidats se sont inscrits dans la voie dite « Talents », soit 15,74 % du nombre total des inscrits. Les femmes inscrites dans la voie « Talents » représentent plus de 17,3 % de la proportion féminine inscrite au global mais 7 % seulement du total des inscrits (femmes et hommes).

Concours ENS :

16 candidats ont présenté un dossier d'inscription conforme au concours ENS ; 6 ont été déclarés admissibles et se sont présentés aux épreuves d'admission. 3 candidats ont été reçus sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire.

Les femmes représentent 18.75 % des inscrits et 66.66 % des lauréats sur liste principale.

Années	2023			2024			2025			2026		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	12	5	7	16	4	12	12	4	8	16	3	13
Admissibles et présents aux deux épreuves d'admission	7	3	4	7	2	5	6	3	3	6	2	4
Admis sur LP	3	1	2	3	0	3	3	1	2	3	2	1
Admis sur LC	2	0	2	1	0	1	1	0	1	3	0	3

II. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de candidature. Celui-ci inclut un curriculum vitae, une lettre de motivation (maximum de deux pages dactylographiées) et une note de présentation (maximum de quatre pages dactylographiées). Ce dossier sert aussi de base à l'entretien du jury avec le candidat lors de l'épreuve orale d'admission.

A. Observations du jury

L'analyse des dossiers s'est effectuée sur le fondement d'une grille visant à apprécier :

- leur qualité formelle,
- le parcours du candidat,
- les compétences acquises,
- le projet professionnel,
- et les qualités personnelles en rapport avec celles attendues d'un IPEF.

De manière générale, les dossiers sont de bonne qualité et comportent des éléments permettant au jury d'établir son appréciation sur les critères dont il s'est doté.

Les candidats présentent des parcours variés et riches. Ils mettent en avant un engagement pour l'intérêt général et sont nombreux à compléter leur formation technique et scientifique par des approches en sciences sociales, économiques ou politiques. Leurs motivations, fortes et mises en avant, sont unanimement liées aux enjeux de transition écologique, dans des logiques d'atténuation ou d'adaptation, dans tous les domaines de compétence des IPEF. Dans une compréhension parfois encore insuffisante des politiques de décentralisation, les candidats avancent souvent que les réponses à ces enjeux ne peuvent être apportées que par l'État. Leurs parcours sont appréciés non seulement à l'aune des formations suivies, mais aussi de différentes circonstances, personnelles, familiales, liées à des moments clés comme des stages.

À travers ce dossier, le jury cherche à cerner la capacité du candidat à remplir les missions d'un IPEF, tant sous l'angle du savoir-faire que du savoir-être. L'engagement éventuel d'un candidat dans diverses activités ou initiatives peut être positivement pris en compte.

Ce dossier permet aussi au jury de se faire une première opinion sur la qualité et la clarté de l'expression du candidat, sur sa capacité à tirer des enseignements de ses expériences professionnelles ou personnelles et à prendre du recul par rapport à celles-ci, sur sa vision des enjeux de la transition écologique, des domaines d'intervention du corps des IPEF, ainsi que sur son sens de l'intérêt général et du service public.

B. Conseils aux candidats

Le dossier de candidature doit être sincère, fidèle à ce qu'a fait le candidat et à ce qu'il maîtrise, avec précision, sans exagération. Les différents éléments figurant dans le dossier ont en effet vocation à être évoqués et approfondis lors de l'épreuve orale d'admission.

Il est conseillé aux candidats d'apporter le plus grand soin à la préparation de ce dossier. Ils doivent veiller à ce que chacun des trois documents le composant présente une plus-value propre par rapport aux deux autres et soit un reflet sincère de ses motivations et compétences.

Il semble que les candidats ne se sont pas toujours renseignés sur les différents concours ouverts, qui leur permettraient des parcours dans la fonction publique d'État parfois plus adaptés à leurs compétences et à leurs connaissances (Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, Ingénieurs des travaux publics de l'État...), y compris en gardant la perspective de rejoindre le corps des IPEF. Ils semblent également peu informés sur le rôle des collectivités locales dans les politiques de transition, et les parcours qu'elles offrent, au sein du corps des IPEF ou dans la fonction publique territoriale.

- Recommandations pour la rédaction du curriculum vitae
- S'assurer que sa structure est visuellement compréhensible, évite les présentations trop complexes et limite les liens vers des « Digital Object Identifier » (DOI) ou assimilés,
- veiller à la clarté de la rédaction et à l'exactitude de l'orthographe,

- expliciter les sigles et les abréviations employés,
 - préciser les dates et les contenus des périodes de formation et de stages, être clair et complet sur le parcours suivi, en mentionnant si possible le résultat de candidatures ou de travaux ou les scores aux tests de langues,
 - mettre en valeur les particularités des cursus,
 - citer le cas échéant, les expériences hors cursus ou engagements associatifs (ou autres) pertinents, au sein de l'école ou dans d'autres cadres.
- Recommandations pour la note de présentation

La note de présentation doit aborder *« les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part, ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé. »*

Le plan retenu doit être clair et structuré. Les candidats doivent expliciter les expériences qu'ils présentent, préciser ce qu'ils en ont retiré et montrer en quoi elles viennent nourrir leur motivation à intégrer le corps des IPEF. Le jury apprécie la recherche d'une présentation logique du parcours.

Un soin doit bien sûr être apporté à la qualité du style et de la langue, dont la grammaire et l'orthographe, à la clarté du plan adopté et à la cohérence de l'ensemble.

Sur le fond, il est attendu que les candidats prennent du recul sur les expériences qu'ils présentent : il est préférable de cibler les plus marquantes plutôt que de tout détailler, de procéder à une sélection avisée des expériences plutôt que d'en présenter une liste exhaustive. Les candidats doivent également préciser ce qu'ils retirent de leurs différentes activités et les résultats qu'ils ont pu obtenir, tout en portant un regard critique sur l'ensemble. C'est, en revanche, dans la lettre de motivation qu'ils ont à approfondir et expliquer en quoi ces expériences soutiennent leur projet de rejoindre le corps des IPEF.

Quand des expériences extrascolaires sont citées, les candidats sont invités à exprimer la dimension personnelle de leur expérience alimentant leur motivation pour le concours, plutôt que d'afficher des éléments génériques et des dynamiques qui les ont juste portés.

- Recommandations pour la lettre de motivation

La lettre de motivation doit présenter le candidat et les motivations de sa candidature au regard des parcours, des métiers et compétences attendues des IPEF. Les recommandations recoupent souvent celles formulées pour l'entretien oral (voir ci-après).

Le jury conseille aux candidats d'éviter les redondances avec la note de présentation, les banalités et lieux communs, ainsi que des propos supposés « plaire au jury ». Les concepts généraux doivent avoir fait l'objet d'une analyse personnelle. En cas d'admissibilité, le candidat devra s'attendre à développer sa réflexion et l'illustrer durant l'entretien oral, selon différents aspects. Cette lettre n'est donc pas un exercice formel, elle doit être sincère et personnelle dans la manière dont elle reflète l'engagement du candidat.

- Préciser le projet professionnel en évitant le formatage, les poncifs et la grandiloquence ou les formulations vagues ou passe-partout. Indiquer les domaines d'activité, les structures et les types de postes envisagés correspondant au début d'une carrière d'IPEF,
- connaître les principaux employeurs des IPEF, notamment les directions et les services des ministères, les établissements sous tutelle ou toute autre structure susceptibles d'intéresser plus particulièrement le candidat au regard de son projet professionnel,
- maîtriser les éléments de contexte et de mise en perspectives de ses domaines de compétence (cours ou stages),

- faire le lien entre les compétences qu'il a développées, les savoir-faire et les savoir-être au regard de ceux que les IPEF doivent pouvoir mobiliser dans les principales situations professionnelles qui leur sont dévolues.
- mettre en valeur ses expériences de travail, notamment en équipe, voire de management, et être capable d'en tirer un diagnostic sur ses forces et ses faiblesses,
- préciser les compléments de formations utiles, voire nécessaires, par rapport à son projet (notamment en cas de projet de doctorat), sans toutefois en faire des objectifs en soi. Dans l'hypothèse d'un projet de formation doctorale en premier poste, préciser les motivations et la manière dont ce projet peut s'insérer dans un parcours d'IPEF et la valeur ajoutée pour les employeurs potentiels,
- expliquer ce qu'il peut apporter au corps des IPEF.

III. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note d'analyse et de commentaire à partir d'un dossier portant sur une étude de cas, appuyée sur des enjeux d'actualités. Le dossier peut comporter des articles de presse, des documents scientifiques ou techniques, des notes ou des courriers administratifs, des textes réglementaires. L'épreuve, d'un coefficient 2, durait 2 heures.

Le sujet de l'épreuve écrite d'admission est commun aux concours AGES, ENS et ISIVE, ainsi que pour les voies « Talents ». Les jurys des deux concours ont choisi un sujet portant sur l'adaptation au changement climatique, à savoir la préparation d'une note sur les tensions sur l'eau pour le préfet du Calvados, en vue d'une réunion des parties prenantes avant l'été. Le dossier joint au sujet comportait 13 pièces totalisant 46 pages, plus une page de garde.

C. Observations du jury

Les concepteurs du sujet ont retenu un dossier d'actualité conjuguant des enjeux relevant de différents champs de compétences des ministères en charge de la transition écologique et de l'agriculture : usages de l'eau – ménages, industriels, agriculture, milieux – cadre de conciliation de ces usages, mobilisation de différents outils – réglementation, taxes et soutiens, dialogue territorial...

Le sujet vise à tester les capacités du candidat à :

- identifier rapidement le contexte et les enjeux principaux posés par le cas concret,
- analyser les données et documents fournis dans une démarche priorisée,
- relever les ordres de grandeur pertinents,
- identifier le rôle des différents types d'acteurs (État, collectivités, secteurs économiques...),
- formuler des préconisations étayées,
- structurer rapidement une note synthétique et aisée à lire,
- bien répondre à une commande, en la contextualisant.

Le jury a veillé à proposer des extraits synthétiques, de sources variées, et a précisé le plan attendu, fondé de fait sur les étapes de la réflexion à conduire. Il a ainsi circonscrit le périmètre du sujet.

Dans l'ensemble de ces documents, les candidats devaient identifier ce qui leur paraissait le plus pertinent et présenter de manière efficace l'état de la ressource en eau dans le Calvados, avec des enjeux différents selon la géologie, en s'appuyant sur la gestion de crises récentes. Ils étaient ensuite invités à formuler des recommandations concrètes, dans une approche stratégique, qui

pouvait se déployer sur des temporalités différentes, sans exclure une autre approche pour autant qu'elle soit construite, ciblée sur le bassin de la Vire. Aborder tous ces aspects nécessitait une rédaction concise.

Le sujet a généralement pu être traité dans son ensemble dans le temps imparti, les éléments descriptifs initiaux étant de bonne qualité et les parties suivantes plus inégales. Les copies équilibrées, décrivant bien la géographie du territoire, s'appuyant sur le retour d'expérience des crises passées et proposant des recommandations étayées pour la politique d'adaptation, ont été particulièrement appréciées du jury.

Les correcteurs n'ont qu'exceptionnellement rencontré des difficultés vis-à-vis de l'écriture. La plupart des copies étaient soignées, présentaient un plan apparent et des titres soulignés facilitant leur lecture. Le jury a trouvé le niveau général d'expression écrite satisfaisant, même si des tournures de phrase avec une syntaxe incorrecte apparaissent au fil des ans. Quelques copies se sont distinguées par un raisonnement complet, comprenant des propositions cohérentes avec les éléments d'état des lieux synthétiques présentés.

D. Conseils aux candidats

Le jury rappelle que les candidats doivent lire attentivement l'ensemble du sujet et veiller au respect du cadrage, en particulier le positionnement demandé. Il souligne l'importance de lire la page de garde, notamment la consigne selon laquelle *« seul l'usage d'un stylo à bille noir ou bleu est autorisé (feutre et stylo friction sont interdits), l'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, pouvant être considérée comme un signe distinctif, est proscrite »*.

S'agissant d'une production à caractère professionnel, un style concis, clair et opérationnel est apprécié. Les analyses proposées et les propositions doivent être argumentées, en s'appuyant notamment sur des éléments concrets et/ou chiffrés figurant dans le dossier, avec des exemples concrets, et en évitant des propos généraux.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de bien appréhender une commande et de concentrer la rédaction de la note sur les éléments demandés, ce d'autant plus que la durée de l'épreuve ne permet pas, a priori, de longs développements. La gestion du temps reste dans cette épreuve un élément très sélectif.

IV. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'oral d'admission relève d'un entretien avec le jury, sur la base du dossier constitué pour l'admissibilité. La durée de cette épreuve, de coefficient 4, est de 40 minutes, avec 10 minutes d'exposé par le candidat et 30 minutes de questions / réponses entre le jury et le candidat.

Cette deuxième phase débute par des approfondissements sur les éléments présentés dans le dossier de candidature et la présentation orale et se poursuit par des questions de culture générale, plus larges, dans les champs de compétences des IPEF. Une ou plusieurs mises en situation sont également proposées. Enfin, des échanges visent à cerner les savoir être du candidat.

L'objectif de cet entretien est d'évaluer le parcours du candidat, son projet et sa projection dans le corps, ainsi que son aptitude à mobiliser, dans un contexte professionnel, les connaissances et les compétences acquises en école, afin d'apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'IPEF.

Le jury utilise assez largement la plage de notation dont il dispose, en classant les candidats de manière relative les uns par rapport aux autres, dans l'esprit d'un concours.

E. Observations du jury

La première partie de l'épreuve est maîtrisée par les candidats, qui respectent la durée impartie, avec des rythmes de parole et des degrés de maîtrise de la tension variés. Les présentations sont bien structurées, avec des priorisations et des pondérations différentes selon les candidats entre leur parcours, leurs intérêts et leurs projets. Certains candidats ont pu présenter des informations nouvelles, relevant d'éléments survenus depuis le dépôt du dossier, susceptibles de renforcer leur candidature et d'illustrer les compétences acquises ou les expériences. La durée de l'exposé n'est pas toujours pleinement utilisée, mais rares sont les candidats qui dépassent le temps imparti.

Le jury est attentif à la clarté, à la cohérence et à la structuration d'ensemble du propos, ainsi qu'aux éléments de la motivation du candidat à intégrer le corps des IPEF. Sa capacité à contextualiser et problématiser sa présentation, sans entrer dans un discours convenu, est appréciée.

La présentation initiale, en complément du dossier, est aussi un point de départ à la suite de l'entretien. Le candidat doit donc s'attendre à être interrogé en approfondissement sur des points développés durant son exposé comme dans son dossier de candidature.

D'une façon plus générale, la relation qui s'établit entre le candidat et le jury est importante. Le jury attend des candidats de la sincérité, du recul et du professionnalisme, une maîtrise des sujets qu'ils mettent en avant, une capacité à exprimer leur propre avis, intégrant l'appréciation d'une posture professionnelle. La connaissance des éléments d'actualités relatifs aux domaines abordés par le candidat est évaluée.

Le jury se donne pour règle de ne pas poser des questions volontairement déstabilisantes. L'enjeu essentiel est de permettre au mieux l'expression de chaque candidat pour évaluer le plus objectivement possible ses aptitudes à intégrer le corps des IPEF. L'oral demeure malgré tout une épreuve exigeante.

F. Conseils aux candidats

Il est attendu des candidats que leur projection professionnelle soit étayée par des connaissances sur les structures d'emploi du corps des IPEF, sur les politiques publiques conçues et mises en œuvre, ainsi que par l'apport que le candidat estime pouvoir offrir à ses futurs employeurs.

Le jury interroge les candidats avec bienveillance, mais attend néanmoins des réponses précises, concrètes et argumentées à ses questions. Quelques candidats semblent considérer l'entretien comme un échange assez libre, pas toujours préparé de façon approfondie, avec des faiblesses portant notamment sur les domaines d'intervention des deux ministères de tutelle et le fonctionnement de l'administration.

Tous les candidats ou presque indiquent vouloir démarrer leur carrière « au plus près du terrain », avec un premier poste en DDTM, voire en DREAL. Le retour d'expérience des années passées indique que cette intention n'est pas toujours sincère. Par ailleurs, le souhait d'agir de manière opérationnelle et concrète sur les thématiques ministérielles ne doit pas limiter les projets de postes aux seuls services déconcentrés.

Le jury rappelle qu'il est attendu des candidats non pas de maîtriser la totalité des politiques publiques portées par les ministères employeurs, mais de connaître l'architecture d'ensemble et les enjeux majeurs. D'autre part, il estime que, si un ou des postes en service déconcentré constituent clairement des étapes importantes dans un parcours d'IPEF, c'est la sincérité du propos qui est recherchée dans cet oral. Enfin, le jury recommande aux candidats d'appréhender davantage les

modalités d'intervention des divers acteurs publics, et de bien distinguer l'État stratège des services opérationnels qui mettent concrètement en œuvre l'action publique sur les territoires.

Le jury porte attention au débit des candidats et à la teneur des réponses. Celles-ci peuvent être lapidaires et peu étayées ou relever de développements vagues qui empêchent alors d'estimer le potentiel réel du candidat, ce qui est pénalisant.

Le candidat peut prendre un temps court de réflexion pour préparer une réponse. L'attitude, la réflexion, la capacité d'analyse et d'argumentation, la pertinence de jugement, le sens critique, le pragmatisme et les valeurs personnelles sont mobilisées par le candidat pour construire « sa » réponse. Les réponses appuyées sur les expériences, qu'elles soient académiques, professionnelles ou personnelles, sont très appréciées.